

Toulouse, le 18 juin 2025

---

**Décision prise par le Président de Réseau31**

**n° DP 281-2025**

---

**Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;**

**Vu** l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

**Vu** la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 13 février 2025 ;

**Considérant** le point A3-8 de la délégation de compétences au Président ;

**Considérant** que la servitude de passage de canalisation des eaux usées grevant la parcelle privée cadastrée section 438 A n°834 (anciennement lot n°6) a d'ores et déjà été constituée par le promoteur ;

**Considérant** la nécessité de régulariser la présence des réseaux d'eaux usées en tréfonds des parcelles communales du lotissement « LES BOURGUETS » sises sur la commune de LASSERRE-PRADERE, selon le détail suivant :

- Parcelle cadastrée section 438 A n°1065 : présence de 2 canalisations d'eaux usées, l'une de refoulement d'une longueur de 148 mètres linéaires et l'autre gravitaire d'une longueur de 29 mètres linéaires, assortie de 2 branchements individuels et de 2 regards, représentant une emprise totale de servitude de 531 m<sup>2</sup>, soit 177 mètres linéaires sur 3 mètres de large ;
  
- Parcelle cadastrée section 438 A n°858 : présence d'une canalisation gravitaire d'eaux usées d'une longueur de 156,66 mètres linéaires, assortie de 13 branchements individuels et de 3 regards, représentant une emprise totale de servitude de 470 m<sup>2</sup>, soit 156,66 mètres linéaires sur 3 mètres de large ;

**Considérant** la délibération du Conseil Municipal de LASSERRE-PRADERE, en date du 17/03/2025, approuvant la constitution, sans indemnité, au profit de Réseau31, d'une servitude de passage de 2 canalisations d'eaux usées, assorties de 15 branchements individuels et de 5 regards, grevant les parcelles communales cadastrées section 438 A n°1065 et 858 ;

## Décide

**Article 1 :** de conclure, au profit de Réseau31, sans indemnité, un acte constitutif de servitudes de passage de 2 canalisations des eaux usées, assorties de 15 branchements individuels et de 5 regards, grevant les parcelles communales, sises à LASSERRE-PRADERE, selon le détail suivant :

- Parcelle section 438 A n°1065 dont l'emprise globale de servitude représente 531 m<sup>2</sup> (soit 177 mètres linéaires de canalisation sur 3 mètres de large)

- Parcelle section 438 A n°858 dont l'emprise globale de servitude représente 470 m<sup>2</sup> (soit 156,66 mètres linéaires de canalisation sur 3 mètres de large) ;

Cet acte portant création de servitude nécessitera la prise en charge des frais notariés et de publicité foncière par Réseau31.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président de Réseau31 à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Sébastien VINCINI**

Président



*Annexes : délibération du Conseil Municipal de LASSERRE-PRADERE, plan cadastral et plan de récolement*



Commune :  
LASSERRE-PRADERE (277)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 213 J

Document vérifié et numéroté le 15/03/2024  
ACDIF Colomiers  
Par Gilles MALAISE  
Géomètre  
Signé

COLOMIERS  
BP20305 1 allée du GEVAUDAN  
Lundi au vendredi de 8H30 à 12h et 13H30 à 16H  
ou sur rendez vous  
31776 COLOMIERS CEDEX  
Téléphone : 05 62 74 23 50  
Fax : 05 62 74 23 67  
cdf.colomiers@dgfip.finances.gouv.fr

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : \_\_\_\_\_ effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le \_\_\_\_\_ par \_\_\_\_\_ géomètre à \_\_\_\_\_.  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la présente mise 6463.

*Modification demandée par procès-verbal du cadastre*

Echelle d'origine :  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 15/03/2024  
Support numérique : \_\_\_\_\_

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par PEREZ Julien (2)  
Réf. : DOSSIER 6921  
Le 14/02/2024

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité espropriant, etc...)



EXTRAIT DU  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LASSERRE-PRADERE

Envoyé en préfecture le 09/07/2025  
Reçu en préfecture le 09/07/2025  
Publié le 09/07/2025  
ID : 031-200023596-20250618-DP281\_2025-DE  
ID : 031-200077451-20250317-6\_RES31\_CESSION-DE

2025-03-006

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 23

Quorum : 12

Présents : 14

Votants : 18

Procurations : 04

Excusés : 02

Absents : 03

Exclus : /

**Date de la convocation :**

10/03/2025

**Date de l'affichage :**

10/03/2025

**OBJET :**

**Cession au Réseau 31  
la parcelle cadastrée  
section 438 A n°1066,  
et grever les parcelles cadastrées  
section 834 A 1065 et 858**

Séance du 17 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars à 19H00

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. SERNIGUET Hervé

*Présents (14) :* H. SERNIGUET, V. PINEL, C. TAUZIN, M. ANSCIEAU, M-J LAGRASSE, R. BOETSCH, J. ARVIN-BEROD, J. DUPONT, H. GRIFFOIN, S. BOSSART-DUDOUE, P. DUCHENE-MARULLAZ, M. GIACOMONI-VIEU, C. DUMAS, S. IVANEC,

*Procurations (4) :* V. DE ALMEIDA SOARES à H. SERNIGUET, M. MOREAU à V. PINEL, V. GOMEZ à M-J LAGRASSE, S REYNARD à S. BOSSART-DUDOUE,

*Excusés (2) :* P. PAULY, H. DEMBLANS

*Absentes (4) :* N. DUBARRY, M. IMELHAINE, M. GOUNOT,

Magali GIACOMONI-VIEU a été nommée secrétaire de séance, assisté par Séverine LE HINGRAT Secrétaire Comptable.

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que Réseau31 a construit, au titre de sa compétence assainissement, un poste de relevage dénommé « ANTOURETTE » sur la parcelle anciennement cadastrée section 438 A n°849 appartenant à la commune.

Afin de régulariser la propriété de l'emprise foncière de cet ouvrage, nous avons procédé à une division de la parcelle mère cadastrée section 438 A 849 qui a été divisée en 2 parcelles filles : la parcelle section 438 A n° 1066 et la parcelle section 438 A n° 1065.

Réseau31 souhaite acquérir, à l'euro symbolique, la parcelle section 438 A n° 1066, d'une superficie de 33 m<sup>2</sup>, servant d'assiette au poste de relevage ANTOURETTE.

Au titre de l'article L 3112-1 du CG3P, « les biens des personnes publiques qui relèvent de leur domaine public, peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public. »

La population de notre commune étant inférieure à 2000 habitants, la commune n'est pas soumise à l'obligation de consultation de la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) pour une cession.

De plus, les canalisations des eaux usées étant situées en tréfonds des parcelles communales, Monsieur Le Maire propose de grever les parcelles cadastrées section 438 A n°1065 et n° 858 d'une servitude de passage de canalisations, au profit de réseau31, selon les caractéristiques suivantes :

**Vote :**

Nombre de votants : 18

Pour : 18

Abstentions : 0

Contre : 0

**La parcelle cadastrée section 438 A n°**

- Présence en sous-sol d'une canalisation de 148 mètres linéaires
  - 2 regards
  - 2 branchements individuels
  - Une canalisation de refoulement de 148 mètres linéaires
- Représentant une emprise de servitude totale de 531 m<sup>2</sup>

**La parcelle cadastrée section 438 A n°858**

- Présence en sous-sol d'une canalisation des eaux usées d'une longueur de 156,56 mètres linéaires
  - 3 regards
  - 13 branchements individuels
- Représentant une emprise de servitude totale de 470 m<sup>2</sup>

Monsieur Le Maire propose de céder, à l'euro symbolique, à Réseau31 la parcelle cadastrée section 438 A n°1066, d'une superficie de 33 m<sup>2</sup>.

Monsieur Le Maire propose de grever les parcelles cadastrées section 834 A 1065 et 858, avec renonciation de toute indemnité, au profit de Réseau31 d'une servitude de passage de deux canalisations des eaux usées, de 15 branchements individuels et de la pose de 5 regards, représentant une surface d'emprise de servitude totale de 1001 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**DECIDE** de céder, à l'euro symbolique, à Réseau31 la parcelle cadastrée section 438 A n°1066, d'une superficie de 33 m<sup>2</sup>.

**APPROUVE** la proposition de grever les parcelles cadastrées section 834 A 1065 et 858, avec renonciation de toute indemnité, au profit de Réseau31 d'une servitude de passage de deux canalisations des eaux usées, de 15 branchements individuels et de la pose de 5 regards, représentant une surface d'emprise de servitude totale de 1001 m<sup>2</sup>.

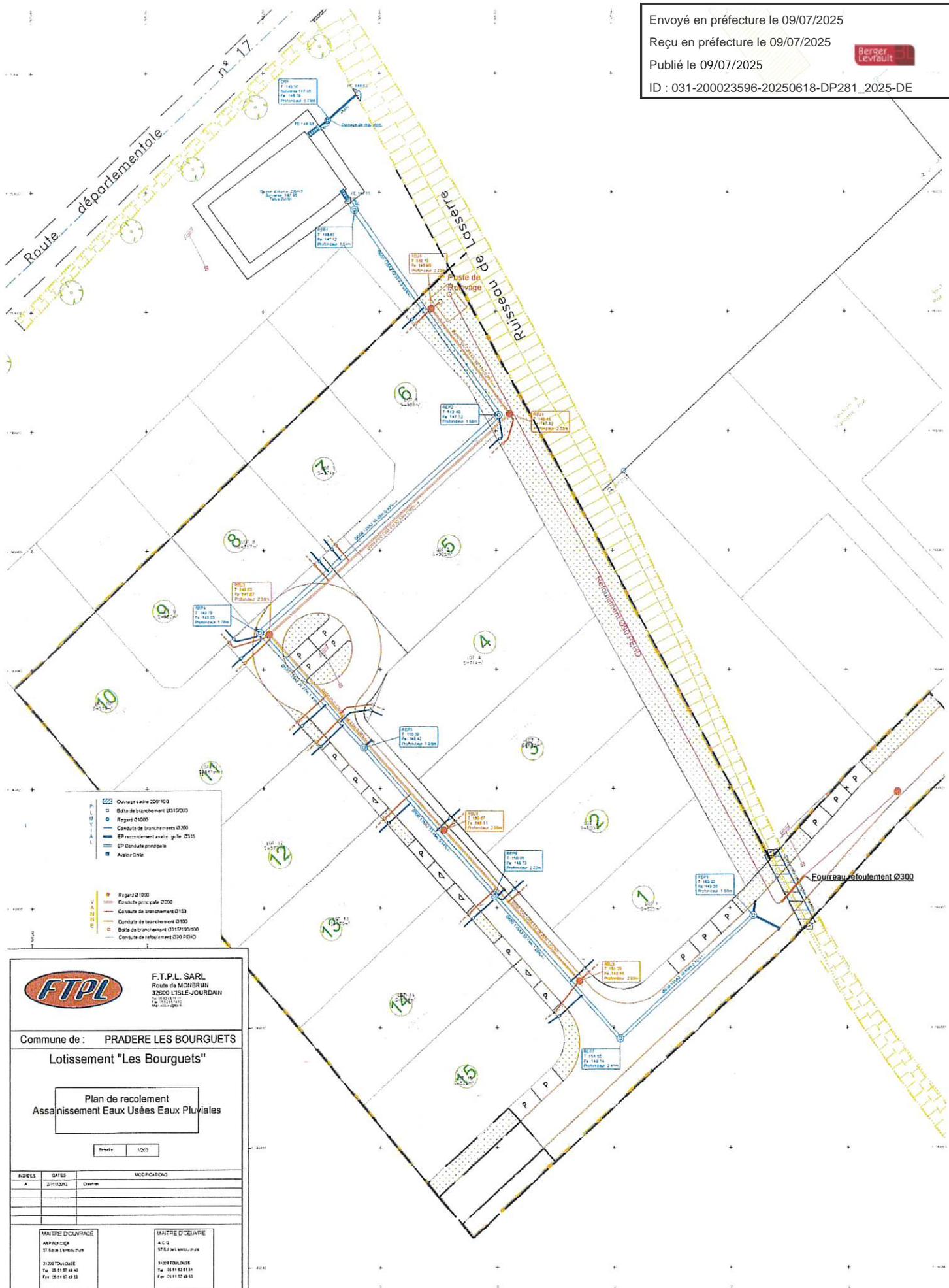
Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdit

La secrétaire de séance  
M. GIACOMONI-VIEU



Le Maire,  
H. SERNIGUET





- PLUVIALES**
- Conduite sans 200/100
  - Bote de branchement Ø315/200
  - Regard Ø1000
  - Conduite de branchement Ø200
  - EP raccordement avec grille Ø15
  - EP Conduite principale
  - Accès Grille
- VANIFÈRES**
- Regard Ø1000
  - Conduite principale Ø200
  - Conduite de branchement Ø150
  - Conduite de branchement Ø100
  - Bote de branchement Ø315/150/100
  - Conduite de raccordement Ø100/100



**F.T.P.L. SARL**  
 Route de MONBRUN  
 32600 LYSLE-JOURDAIN  
 Tel : 05 51 07 43 43  
 Fax : 05 51 07 43 43

Commune de : **PRADERE LES BOURGUETS**

**Lotissement "Les Bourguets"**

**Plan de recolement**  
**Assainissement Eaux Usées Eaux Pluviales**

Echelle : 1/200

NOUVEAU	DATE	MODIFICATIONS
A	27/11/2025	Dessiné

**MAITRE D'OUVRAGE**  
 APPRÔPRIÉTAIRE  
 ST SUD LA VITICULTURE  
 32300 TONLADOUZE  
 Tel : 05 51 07 43 43  
 Fax : 05 51 07 43 43

**MAITRE D'ŒUVRE**  
 A.T.S.  
 ST SUD LA VITICULTURE  
 32300 TONLADOUZE  
 Tel : 05 51 07 43 43  
 Fax : 05 51 07 43 43